Agglomération DE CHAUMONT

AU C♥UR DE VOTRE QUOTIDIEN

# Commerce & Ruralité,
## plus de moyens avec ACCOR !

Un dispositif d'accompagnement des commerces en milieu rural

## Un soutien **concret** aux petits commerces de proximité

La Région Grand Est

CCI MEUSE HAUTE-MARNE

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN

CMA GRAND EST

Agglomération DE CHAUMONT
AU CŒUR DE VOTRE QUOTIDIEN

L'**Agglomération de Chaumont**, en partenariat avec la **Région Grand Est**, met en œuvre le dispositif **ACCOR** pour accompagner les petits commerces et artisans qui souhaitent **moderniser**, **rénover** ou **adapter** leur outil de travail.

Ce dispositif est une opportunité majeure pour **renforcer l'attractivité** de nos communes et maintenir un **tissu commercial** vivant dans nos centres-bourgs.

## Une aide à la hauteur de vos projets

**Montant des projets éligibles :**
entre 4 000 € et 14 000 € HT

**Taux de financement :**
50 % des dépenses HT

**Cofinancement équitable :**
25 % Communauté d'Agglomération de Chaumont + 25 % Région Grand Est

**Nature de l'aide :**
Subvention de 2 000 € à 7 000 €

**Budget global mobilisé 300 000€ :**
Dont 150 000 € de l'Agglomération sur 3 ans (2025-2027), soit 50 000 € par an à partir du 1er juin 2025

## Qui peut bénéficier du dispositif ?

L'ensemble des commerces* disposant d'un local commercial en rez-de-chaussée avec vitrine situé dans l'une des 62 communes de l'Agglomération ou ceux situés dans l'hyper centre-ville de Chaumont (périmètre d'Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT)) ou dans les Quartiers Politiques de la Ville (Quartier du Cavalier et La Rochotte). En cas de création ou reprise, le commerce demandeur doit être accompagné par une structure adaptée ou labelisée par la Région.

*Selon l'activité éligible, de moins de 10 salariés et inscrits au Registre du commerce ou au Répertoire des métiers (hors auto-entrepreneurs) et disposant d'un chiffre d'affaire inférieur à 1 millions d'euros réalisé à plus de 50% par la vente de biens ou de services aux particuliers.

Agglomération DE CHAUMONT
AU CŒUR DE VOTRE QUOTIDIEN

## Quels projets sont soutenus ?

Les investissements non productifs, tels que :

- Travaux de modernisation, aménagements intérieurs ou extérieurs
- Réhabilitation des espaces d'accueil (y compris devanture)
- Achat de mobilier ou matériel spécifique (> 500 € HT)
- Véhicules professionnels de tournées aménagés (> 3 000 € HT)

Les travaux réalisés par l'entreprise elle-même ou déjà commencés ne sont pas éligibles.

## Une procédure simple et locale !

### La demande est à faire **avant** toute démarche

1. Lettre de demande à l'Agglomération de Chaumont
2. Réception et complétion du dossier de demande
3. Envoi des devis et pièces administratives
4. Accusé de réception (lancement possible des investissements)
5. Instruction technique et vote des financeurs
6. Versement de la subvention sur présentation des factures

Agglomération DE CHAUMONT

AU CŒUR DE VOTRE QUOTIDIEN

# Contact


**Agglomération de Chaumont**

Direction du développement économique

economie@agglo-chaumont.fr

03 25 30 39 10


Renseignements possibles auprès des
**Espaces France Services**

La Région Grand Est

CCI MEUSE HAUTE-MARNE

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN

MA GRAND EST